Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière enseignement secondaire I

hep/

Master en enseignement secondaire I

Plan d'études
année académique
2023 - 2024

Plan d'études

Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I

Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I

1 Description générale

1.1 Nom de Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après : HEP)

1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière enseignement secondaire I

1.3 Titres conférés

— Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I
— Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I
— Le diplôme est reconnu au plan suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP).

1.4 Domaine d'études

Formation des enseignant·e·s

1.5 Profil

Formation académique de niveau Master orientée sur la pratique professionnelle de l'enseignement au degré secondaire I.

1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un bachelor d'une haute école suisse ou d'un titre jugé équivalent désireuses d'enseigner à des élèves de 12 à 15 ans dans les degrés 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

1.7 Exigences complémentaires

Pour les personnes qui choisissent une langue étrangère (allemand, anglais, italien) comme discipline d'enseignement :

— avoir accompli, avant le début de la formation, un ou deux séjours linguistiques d'une durée totale de douze semaines dans un pays ou une région de langue correspondante ou attester d'une expérience jugée équivalente,
— présenter, avant le début de la formation, un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue reconnu internationalement, correspondant au niveau C1 défini par le cadre européen commun de référence pour les langues, ou un titre jugé équivalent,
— avoir accompli, avant le début du quatrième semestre d'études, un ou deux séjours linguistiques supplémentaires d'une durée totale de 12 semaines. (voir pt 6.6 Mobilité).

1.8 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2001

1.9 Localisation des études

Cours et séminaires : sur le site de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne. Les enseignements de certaines didactiques peuvent être dispensés sur le site d'autres Hautes écoles de formation des enseignant·e·s en Suisse romande.

Formation pratique : en règle générale, dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud.

1.10 Organisation des études

Le plan d'études est conçu pour des études à plein temps. Moyennant un aménagement du programme de formation, il est possible de réaliser les études à temps partiel, par exemple afin de conserver un emploi rémunéré.

1.11 Début des études

La formation débute en août par des stages à plein temps dans la scolarité obligatoire du canton de Vaud (voir calendrier de la rentrée).

Les cours à la HEP Vaud débutent à la semaine 38.

1.12 Durée des études

Formation organisée sur 2 ans (4 semestres) avec un aménagement possible jusqu'à 8 semestres.

1.13 Crédits ECTS

120 crédits ECTS

1.14 Supplément au diplôme

Délivré avec le Diplôme.

1.15 Fréquence de l'offre

Tous les ans.

1.16 Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle : CHF 400.-

1.17 Base juridique

— Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP), état au 1er août 2018 (en vigueur).
— Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) du 18 décembre 2012, en vigueur dès le 1er août 2013.
— Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.
— Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP), état au 1er janvier 2020 (en vigueur).
— Règlement des études menant au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I et au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I, du 28 juin 2010, état au 9 novembre 2021 (en vigueur).

2 Référentiels de compétences

2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement au degré secondaire I. Au niveau suisse, celui-ci correspond aux années 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

Dans le canton de Vaud, les enseignant·e·s au bénéfice d'un diplôme pour l'enseignement au secondaire I peuvent aussi être amené·e·s à enseigner, en partie, aux années 7 et 8 HarmoS du degré primaire, ainsi que dans la 12e année HarmoS (école de la transition, classes de raccordement).

2.2 Cadre de qualifications national

Les objectifs de formation du Master en enseignement secondaire I sont conformes aux exigences du Cadre de qualifications national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Par conséquent, les qualifications du 2e cycle (niveau Master) seront décernées aux étudiant·e·s qui [1]:

"Connaissances et compréhension :
ont fait la preuve de connaissances et d'un niveau de compréhension qui font suite à et/ou renforcent ceux qui relèvent du diplôme de bachelor. Ces acquis fournissent une base ou des possibilités pour développer ou mettre en œuvre des idées de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ;

Application des connaissances et de la compréhension :
sont en mesure d'utiliser leurs connaissances, leur compréhension ainsi que leurs capacités à résoudre des problèmes dans des situations nouvelles ou inconnues, dans des contextes élargis (ou pluridisciplinaires) en rapport avec leur domaine d'études ;

Capacité de former des jugements :
sont capables d'intégrer des connaissances, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des avis, à partir d'informations incomplètes ou limitées, qui intègrent une réflexion sur les responsabilités sociales et éthiques de l'application de leurs connaissances et de leurs jugements ;

Savoir-faire en termes de communication :
sont capables de communiquer clairement et sans ambiguïté, à un public spécialisé et non spécialisé, leurs conclusions ainsi que les connaissances et principes sous-jacents ;

Capacités d'apprentissage en autonomie :
possèdent les stratégies d'apprentissage qui leur permettent de poursuivre des études de manière autonome".

2.3 Profil professionnel CDIP

Le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019 [2] précise le but et les objectifs de la formation comme suit :

"[1] Les formations permettent d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité obligatoire ou des écoles de maturité.

[2] Les formations permettent en outre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences professionnelles requises

a. pour tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves

(1) Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses, page 11
(2) Recueil des bases légales de la CDIP, 4.2.2.10, Art. 7. Ce règlement, commun aux formations de base menant au diplôme d'enseignement, remplace le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I du 26 août 1999.

et évaluer leurs compétences et leurs acquis, ainsi que

b. pour collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.

[3] Les personnes qui obtiennent un diplôme d'enseignement de la scolarité obligatoire sont capables

a. d'enseigner en se conformant au plan d'études applicable,

b. de soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une classe ordinaire selon le principe de la scolarisation intégrative et d'encourager leurs apprentissages ainsi que leur participation à la vie de l'école, et

c. de permettre aux élèves le passage d'un degré à l'autre ; dans le cas de l'enseignement du degré secondaire I, elles sont en outre capables de soutenir les élèves dans leur choix professionnel."

2.4 Référentiel de compétences professionnelles HEP

La HEP assure la formation de base en pédagogie, en didactique et en sciences de l'éducation des enseignant·e·s des degrés primaire, secondaire I et secondaire II, ainsi que des professions de l'enseignement spécialisé. Pour appréhender ce large champ professionnel, elle s'est dotée d'un référentiel de compétences professionnelles, élaboré par son corps enseignant.

Différencié par niveaux de maîtrise attendus en fin de cursus d'études, il offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux offres de formations continues attestées et certifiées.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études en visant les objectifs suivants:

— éclairer les finalités du profil professionnel CDIP,
— assurer la cohérence de la formation,
— baliser l'évaluation des étudiant·e·s et de la formation.

Il contribue également à la mobilité des étudiant·e·s et des professionnel·le·s de l'enseignement.

Le référentiel est constitué de 11 compétences clés, chacune étant déclinée en composantes plus détaillées[(1)].

1	Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture.
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8	Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés.
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées.
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

(1) Référentiel complet sur: http://www.hepl.ch/cms/accueil/formation/referentiel-de-competences.html

3 Plan d'études : principes généraux

3.1 Principes de formation

La formation professionnelle des enseignant·e·s du degré secondaire I se base sur trois principes fondamentaux :

— développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant théorie et pratique,
— alimenter la formation par la recherche,
— organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes.

3.1.1 Développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant théorie et pratique

Les connaissances disciplinaires nécessaires à l'enseignement sont acquises lors de la formation universitaire qui précède l'entrée en formation. La formation de la HEP permet de les compléter par des connaissances dans les domaines des sciences de l'éducation et des didactiques disciplinaires. Le lien avec la pratique se fait en intégrant progressivement dans la formation des principes tels que l'apprentissage par l'action, l'apprentissage situé ou l'apprentissage collaboratif.

La HEP vise une alternance intégrative entre théorie et pratique, permettant une entrée graduelle, encadrée et réflexive dans la profession enseignante. La formation permet à l'étudiant·e de structurer progressivement ses compétences en prenant appui sur une pluralité de savoirs et sur les apports de chaque domaine de formation : la pratique devient objet d'analyse, les outils théoriques permettent de comprendre les expériences vécues en classe, la théorie peut être questionnée à partir de situations concrètes. L'articulation étroite de théorie et pratique devient ainsi l'élément moteur d'une réflexion critique sur les enjeux de l'enseignement.

Plusieurs moyens concourent à valoriser cette articulation intégrative :

— le recours à un référentiel de compétences commun,
— la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement concrètes,
— la théorisation progressive à partir de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, en lien avec des cadres de références scientifiques,
— la contextualisation des propos théoriques,
— la conduite, en stage, d'activités élaborées dans le cadre des modules HEP,
— la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'intégration à effectif réduit, permettant l'intégration d'une pluralité de savoirs dans une visée de formation personnalisée et interdisciplinaire,
— l'élaboration d'un mémoire professionnel,
— le dialogue continu entre le corps enseignant de la HEP et les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") chargé·e·s de l'encadrement et du suivi des stages.

3.1.2 Alimenter la formation par la recherche

En ligne avec les principes des formations de niveau tertiaire et avec les exigences de la règlementation suisse sur la reconnaissance des diplômes (CDIP), le concept de développement académique de la HEP se fonde sur la double mission de formation et de recherche et sur l'articulation entre ces deux domaines. La HEP développe ainsi des recherches spécifiques à son champ professionnel, dont se nourrissent les cours et séminaires offerts aux étudiant·e·s. La recherche scientifique se présente ainsi comme un outil de lecture de la réalité permettant d'enrichir les connaissances et les compétences développées durant la formation. Le Master pour l'enseignement au degré secondaire I s'attache plus particulièrement à développer les connaissances sur les recherches actuelles dans les domaines des sciences de l'éducation et des didactiques des disciplines, ainsi que la maîtrise des méthodes de recherche par les étudiant·e·s, qui se traduisent notamment dans le mémoire professionnel de Master.

3.1.3 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La formation dispensée est organisée de manière modulaire et correspond aux standards d'une formation d'adultes. La HEP développe des instruments de suivi des parcours des étudiant·e·s, offre un conseil individualisé et assure l'évaluation des compétences développées dans la formation.

Le développement de l'autonomie de l'étudiant·e est le gage de sa future autonomie professionnelle. Dans cette perspective, la formation :

— donne à l'étudiant·e la responsabilité de gérer son plan de formation, à la fois pour ce qui est des orientations, de la mise à niveau de son bagage disciplinaire et de l'organisation du temps d'étude,
— explicite les principes de formation, les objectifs visés, les modalités d'évaluation,
— promeut des activités d'autoévaluation,
— responsabilise l'étudiant·e quant à sa présence aux cours, séminaires et activités ainsi qu'à sa participation active.

3.2 Structure du plan d'études

En ligne avec les exigences du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité adopté par la CDIP le 28 mars 2019, le plan d'études du Master est structuré en 3 domaines :

— **Domaine 1 : Didactique des disciplines**

Ce domaine porte sur la dimension didactique des savoirs. La tâche principale de tout·e enseignant·e consiste à transmettre des savoirs et à organiser les conditions optimales de l'enseignement-apprentissage, afin de permettre aux élèves de développer des connaissances et des compétences et d'accéder à la culture. Il s'agit notamment d'interroger les pratiques d'enseignement et les médiations proposées à l'élève, afin d'améliorer son appropriation du savoir. Les questions suivantes sont au coeur des modules de didactique :

- Savoirs de référence, savoirs à enseigner, savoirs enseignés : comment les comprendre et les appréhender ?
- Quelles sont les incidences de l'hétérogénéité des élèves sur les situations et aspects didactiques ?
- Comment médiatiser de manière optimale le rapport de l'élève aux savoirs ?

— **Domaine 2 : Sciences de l'éducation**

Les interactions de l'enseignant·e avec les élèves, les relations entre les élèves eux-mêmes et la compréhension de leurs stragégies d'apprentissage sont des enjeux majeurs du métier d'enseignant·e. Le domaine du plan d'études portant sur les sciences de l'éducation les aborde avec un regard particulier sur l'hétérogénéité des élèves, les relations interculturelles, l'inclusion, le développement de l'adolescent·e et l'évaluation des apprentissages. Il permet aussi d'intégrer les perspectives de la pédagogie spécialisée. Les questions ci-dessous sont abordées par les différents modules :

- Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement-apprentissage : quelles finalités et quels rôles de l'enseignant·e ?
- Relations interpersonnelles : quelles compétences relationnelles et organisationnelles ?
- Accompagner et soutenir les transitions : quels enjeux et processus dans le développement de l'adolescent·e ?

— **Domaine 3 : Formation pratique**

Dans une formation en alternance liant théorie et pratique, il importe de développer des aptitudes réflexives, qui intègrent divers outils d'analyse des pratiques professionnelles. Les pratiques professionnelles de l'étudiant·e font ainsi l'objet de préparation et d'un dialogue continu avec un·e enseignant·e-expert·e (la ou le PraFo). Les éléments théoriques abordés en cours et en séminaires viennent également apporter leurs éclairages sur ce qui se passe en stage. La tâche n'est ainsi jamais " exécutée " en classe, mais repensée, recontextualisée, transformée, traduite en action dans des situations hétérogènes. Cette réflexion permanente sur la pratique implique le développement d'une posture éthique et critique, prenant en compte des savoirs professionnels et scientifiques nouveaux.

Le poids des trois domaines varie en fonction du nombre de disciplines au programme de formation de l'étudiant·e.

3.2.1 Structure modulaire

Chaque domaine est présent durant toute la formation. Toutefois, les thématiques sont organisées en modules semestriels ou annuels, afin notamment d'éviter la multiplication des certifications et la dispersion des investissements hebdomadaires des étudiant·e·s.

L'articulation de modules obligatoires et de modules à choix permet à la fois d'aborder les enjeux essentiels des pratiques d'enseignement-apprentissage et de tenir compte des acquis et des intérêts des étudiant·e·s, en proposant plusieurs champs d'approfondissement ou de spécialisation. Dans le domaine des sciences de l'éducation, les modules obligatoires ont lieu au semestre d'automne et les modules à choix au semestre de printemps.

En fonction du programme de formation, les domaines se répartissent dans le plan d'études comme suit :

		1re année		2e année		Total ECTS
Formation pour 1 discipline		Semestre 1 ECTS	Semestre 2 ECTS	Semestre 3 ECTS	Semestre 4 ECTS	
Didactique des disciplines		5	5	-	-	**10**
Formation pratique	Stages	14		14		**50**
	Numérique dans l'enseignement	3		3		
	Séminaire d'intégration	3		3		
	Part de pratique dans la didactique	1	1	-	-	
	Part de pratique dans le mémoire	-	-	8		
Sciences de l'éducation	Modules de sciences de l'éducation obligatoires	12	-	6	-	**48**
	Modules de sciences de l'éducation à choix	-	12	-	6	
	Recherche en éducation	6		-	-	
	Part des sciences de l'éducation dans le mémoire	-	-	6		
Modules interdisciplinaires à choix		12				**12**
Total						**120**

		1re année		2e année		Total ECTS
Formation pour 2 disciplines		Semestre 1 ECTS	Semestre 2 ECTS	Semestre 3 ECTS	Semestre 4 ECTS	
Didactique des disciplines		5	5	5	5	**20**
Formation pratique	Stages	14		14		**52**
	Numérique dans l'enseignement	3		3		
	Séminaire d'intégration	3		3		
	Part de pratique dans la didactique	1	1	1	1	
	Part de pratique dans le mémoire	-	-	8		
Sciences de l'éducation	Modules de sciences de l'éducation obligatoires	12	-	6	-	**42**
	Modules de sciences de l'éducation à choix	-	12	-	-	
	Recherche en éducation	6		-	-	
	Part des sciences de l'éducation dans le mémoire	-	-	6		
Modules interdisciplinaires à choix		6				**6**
Total						**120**

		1re année		2e année		Total ECTS
Formation pour 3 disciplines		Semestre 1 ECTS	Semestre 2 ECTS	Semestre 3 ECTS	Semestre 4 ECTS	
Didactique des disciplines		10	10	5	5	**30**
Formation pratique	Stages	14		14		**54**
	Numérique dans l'enseignement	3		3		
	Séminaire d'intégration	3		3		
	Part de pratique dans la didactique	2	2	1	1	
	Part de pratique dans le mémoire	-	-	8		
Sciences de l'éducation	Modules de sciences de l'éducation obligatoires	12	-	6	-	**36**
	Modules de sciences de l'éducation à choix	-	6	-	-	
	Recherche en éducation	6		-	-	
	Part des sciences de l'éducation dans le mémoire	-	-	6		
Modules interdisciplinaires à choix		-	-	-	-	**-**
Total						**120**

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation. Elle implique un travail d'équipes de formatrices et de formateurs, favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Un module de formation est défini comme un moyen d'enseignement orienté par quatre critères fondamentaux [1]:

— «présenter ou définir un ensemble de situations d'apprentissage,
— posséder une fonction propre (dans le cursus de formation) et viser des objectifs bien définis,
— proposer des contrôles en vue d'orienter l'étudiant·e et l'enseignant·e et leur donner un feed-back,
— pouvoir s'intégrer dans des itinéraires, des logiques et des contextes d'apprentissage variés.»

Il occupe en principe une plage hebdomadaire de 2 ou 4 périodes sur une demi-journée et compte :

— en règle générale, deux unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement : un cours commun accompagné d'un séminaire ou de plusieurs séminaires à choix,
— une part de travail personnel fourni par les étudiant·e·s,
— une évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences.

3.2.2 Codage des modules

Pour des raisons de gestion informatique, les modules portent un numéro de code qui renvoie aux programmes d'études, aux Unités d'enseignement et de recherche (UER) qui les dispensent ou à la discipline concernée.

Ainsi **MSENS31** indique :

— **MS** pour le niveau Master secondaire.
— **ENS** pour l'UER ENSeignement, apprentissage et évaluation.
— Le **3** de la dizaine signale un module commun aux filières secondaires I et II.
— Le **1** de l'unité indique le premier module proposé par l'UER (les unités 5 et suivantes sont attribuées aux modules interdisciplinaires).

(1) D'Hainaut, cité par Raynal & Rieunier (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés*. Paris : ESF

3.3 Formation pratique

La formation pratique s'effectue principalement dans les établissements partenaires de formation. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les PraFos chargés de l'accueil des étudiant·e·s, de leur formation et de l'évaluation de leurs compétences, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école obligatoire.

Sur les quatre semestres de formation, les stages représentent au minimum 400 périodes en classe, auxquelles vient s'ajouter le temps de préparation (environ une heure de préparation par période). Au total, en fonction du nombre de périodes d'enseignement, les stages correspondent donc à 700-840 heures de travail, équivalentes à 28 crédits ECTS.

Pour les étudiant·e·s qui se forment à une, deux ou trois disciplines, l'ensemble de la formation pratique (stages en classe, analyses en séminaires et mémoire) représente respectivement 50, 52 ou 54 crédits ECTS (v. tableaux pp. 10-11).

La planification de la pratique au cours de la formation ainsi que l'articulation avec les modules didactiques et de sciences de l'éducation sont précisées dans le Guide de l'étudiant·e.

Il existe deux types de stage :

Stage A : dans une ou plusieurs classes tenues par un·e enseignant·e

Le stage comprend une période d'immersion à plein temps au début du semestre (stage bloc) suivi d'une période d'alternance entre le lieu de stage et la HEP (stage filé). Il se déroule dans une ou plusieurs classes tenues par un·e PraFo, avec un statut d'étudiant·e stagiaire (stage de type A).

Dans le cadre de ce type de stage, les activités de l'étudiant·e se font selon trois modalités: stage d'observation, stage en responsabilité partagée, stage en responsabilité. Ces modalités peuvent être articulées de manière progressive ou alternée, selon les besoins de formation de l'étudiant·e.

Dans la mesure du possible, l'étudiant·e contribue à la préparation de la rentrée scolaire (semaine 34).

	Stage bloc (2-4 semaines)	Stage filé
Charge hebdomadaire	Au moins 12 périodes hebdomadaires, dès la première semaine de la rentrée scolaire	6-8 périodes hebdomadaires Pour les disciplines à faible dotation horaire : au minimum 4 périodes hebdomadaires
Activités	L'étudiant·e suit les activités de la ou du PraFo, y compris l'enseignement dans d'autres disciplines ou d'autres cycles, ainsi que d'autres activités (par exemple : séances avec les collègues, réunions avec les parents).	Les activités en classe comprennent de l'observation et de l'enseignement de la discipline sur laquelle porte le stage. La proportion d'enseignement évolue au fil des semestres. Elle représente au moins 50% au premier semestre et 80% à 100% au dernier semestre.
Contenu	La discipline de référence pour le stage est celle pour laquelle l'étudiant·e suit le module de didactique. D'autres activités, comme la formation générale (p.ex. vivre ensemble, santé et bien-être, approche du monde professionnel, utilisation des outils numériques), font également partie du stage et de son évaluation.	

Stage B : en emploi

Le stage B est un stage en emploi qui se déroule sous la forme d'un stage en responsabilité avec un statut d'enseignant·e stagiaire.

Un stage B peut être attribué en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant·e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement.

	Stage en emploi
Charge hebdomadaire	Nous conseillons 8 à 10 périodes hebdomadaires, représentant au moins 200 périodes annuelles. Pour les disciplines à faible dotation horaire : au minimum 4 périodes hebdomadaires.
Activités	La répartition de l'enseignement et le contrat avec l'établissement fixent les activités. Les activités sont principalement centrées sur l'enseignement de la discipline de stage. L'observation d'autres pratiques dans d'autres classes est fortement encouragée.
Contenu	La discipline de référence pour le stage est celle pour laquelle l'étudiant·e suit le module de didactique. D'autres activités, comme la formation générale (p.ex. vivre ensemble, santé et bien-être, approche du monde professionnel, utilisation des outils numériques), font également partie du stage et de son évaluation.
Conditions-cadre	Maximum 12 périodes hebdomadaires. Une charge de travail supérieure à 12 périodes nécessite un aménagement du temps de formation. Expérience d'enseignement préalable d'au moins 4 mois en continu (remplacement de longue durée) fortement recommandée. La validation d'un stage en emploi est aussi soumise aux conditions suivantes : • Aucune note en dessous de 4 ou report d'examens dans le relevé de notes actualisé, • Enseignement sur des demi-journées sans cours et séminaires HEP.

3.4 Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences professionnelles dicte le principe général de l'évaluation : il s'agit pour l'étudiant·e de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et pour l'institution d'attester ses acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces deux objectifs :

— **L'évaluation formative**

Un ou plusieurs retours d'informations sont offerts aux étudiant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions en cours de module ou de stage. Cette évaluation formative peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation : exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de préparation d'une séquence d'enseignement, documents de suivi de stage remplis régulièrement par la ou le PraFo et discutés avec l'étudiant·e, etc.

— **L'évaluation certificative**

Au terme de chaque module, à la fin de chaque stage et à l'issue de la soutenance du mémoire professionnel, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS du module ou du stage. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module ou du stage, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités et les critères de chaque évaluation certificative sont définis par l'équipe des enseignant·e·s et communiqués aux étudiant·e·s par écrit au plus tard durant la première moitié de chaque module : examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, bilan certificatif de stage. L'évaluation peut porter sur une seule épreuve ou en combiner plusieurs.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiant·e·s par décision du comité de direction, sous la forme d'une note correspondant à l'échelle suivante :

6	excellent niveau de maîtrise
5.5	très bon niveau de maîtrise
5	bon niveau de maîtrise
4.5	niveau de maîtrise satisfaisant
4	niveau de maîtrise passable
3 à 1	niveau de maîtrise insuffisant

Les crédits de chaque élément de formation (module) doivent être acquis avec au minimum la note 4. Les notes 3 à 1 signifient l'échec. L'étudiant·e doit se présenter à une seconde évaluation.

Un second échec à un module obligatoire implique l'échec définitif des études. L'évaluation certificative de chaque module doit être réussie au plus tard lors de la troisième session qui suit la fin du module.

3.5 Mémoire professionnel de Master

Pour obtenir le Master of Arts ou of Science et le Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I, l'étudiant·e doit rédiger et soutenir avec succès un mémoire professionnel, et ainsi démontrer qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et de démarches empiriques et rigoureuses.

Les descripteurs de Dublin servent de cadre de référence à l'identification des compétences à acquérir.

Les objectifs, les principes et le cadre de sa réalisation sont disponibles sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formation de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire 1 > Mémoire professionnel

3.6 Elaboration du plan de formation

Avant le début de chaque semestre, l'étudiant·e s'inscrit en ligne aux modules obligatoires et à choix qui constitueront son plan de formation. Ce plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études en fonction de la ou des disciplines de formation. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis que l'étudiant·e aura demandées au Service académique. Le plan individuel peut être amendé jusqu'à la fin de la deuxième semaine de cours du semestre. Dans le cas d'études à temps partiel, le plan de formation est validé par le Service académique.

3.7 Calendrier de la formation

Le calendrier de la formation se trouve sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Calendriers et horaires > Calendrier de la formation

3.8 Tableau de correspondance entre les modules et le profil CDIP

En ligne avec le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019 (al. 1), la formation permet d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité obligatoire. Les compétences ci-dessous sont notamment visées par les différents modules :

Compétences générales		Modules
2 a.	tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis	MSENS31, MSENS32, MSdid31* et MSdid11*, MSNUM11 et MSNUM12, MSPRA11, MSPRA12, MSPRA13 et MSPRA14
2 b.	collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.	MSISO31, MSISO32, MSPRA11, MSPRA12, MSPRA13 et MSPRA14, MSINT11 et MSINT12
3 a.	enseigner en se conformant au plan d'études applicable	MSENS31, MSdid31* et MSdid11*, MSNUM11 et MSNUM12, MSPRA11, MSPRA12, MSPRA13 et MSPRA14, modules interdisciplinaires
3 b.	soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une classe ordinaire selon le principe de la scolarisation intégrative et d'encourager leurs apprentissages ainsi que leur participation à la vie de l'école, et	MSENS31, MSISO31, MSSYS31, MSEPS11, MSLCA31, MSLCA32, MSLCA33, MSLCA34, MSPRA11, MSPRA12, MSPRA13, MSPRA14
3 c.	permettre aux élèves le passage d'un degré à l'autre ; dans le cas de l'enseignement du degré secondaire I, elles sont en outre capables de soutenir les élèves dans leur choix professionnel.	MSDEV11, MSDEV31, MSdid31* et MSdid11*, MSPRA11, MSPRA12, MSPRA13 et MSPRA14

* le code générique MSdid31 ou MSdid11 renvoie aux modules de didactique disciplinaire

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel HEP

Modules	Compétences professionnelles (C1, C2, ...) travaillées par module										
Sciences de l'éducation	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MSENS31				X	X		X				(X)
MSISO31			X	X		X	X				(X)
MSDEV11	X								X		(X)
MSDEV31	X		X	X					X		(X)
MSENS32		X			X						(X)
MSISO32	X	X	X								(X)
MSSYS31	X		X				X		X		(X)
Pédagogie spécialisée	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MAES4SOC	X		X								
Didactiques disciplinaires	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MSALL31	X			X	X			X			X
MSALL11	X			X	X			X		(X)	(X)
MSANG31	X			X	X			X			X
MSANG11	X			X	X			X		(X)	(X)
MSAVI31	X			X							(X)
MSAVI11	X			X		X				(X)	(X)
MSCIT11	X			X				X			(X)
MSCIT12	X			X	X			X		(X)	(X)
MSECO31	X	X		X				X			(X)
MSECO11				X	X			X		(X)	(X)
MSECR13	X		X	X						(X)	(X)
MSEPS31	X			X		X					(X)
MSEPS11				X	X		X			(X)	(X)
MSFRA31	X			X							X
MSFRA11	X			X	X					(X)	(X)
MSFLS11	X			X	X						(X)
MSFLS12	X			X	X			X		(X)	(X)
MSGEO31	X			X				X			(X)
MSGEO11				X	X			X		(X)	(X)
MSHIS31	X			X	X			X			(X)
MSHIS11				X	X			X		(X)	(X)
MSHSR31	X			X				X			(X)
MSHSR11	X		X	X						(X)	(X)
MSINF11	X	X		X	X						(X)
MSINF12	X	X		X	X					(X)	(X)
MSITA31	X			X	X			X			X
MSITA11	X			X	X			X		(X)	(X)
MSLCA31	X			X	X		X			(X)	(X)
MSLCA32	X			X	X		X			(X)	(X)
MSLCA33	X			X	X		X			(X)	(X)
MSLCA34	X			X	X		X			(X)	(X)
MSMAT31	X			X	X	X					(X)
MSMAT11	X			X	X			X		(X)	(X)

Didactiques disciplinaires (suite)	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
MSMUS31	X	X		X				X			(X)
MSMUS11		X		X	X			X		(X)	(X)
MSSCN11	X	X		X	X						(X)
MSSCN12		X		X	X			X		(X)	(X)
Formation pratique	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MSPRA11	X	X	X	X		X	X				X
MSPRA12	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSPRA13	X	X	X	X		X	X				X
MSPRA14	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSINT11	X	X	X	X		X					
MSINT12	X	X	X						X		
MSNUM11		X		X				X			
MSNUM12		X		X				X			
MSNUM13		X		X				X			
Formation à la recherche	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MSMET11	X	X	X								(X)
MSMET12	X	X	X								(X)
Mémoire professionnel	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**
MSMEM11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MSMEM12	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Sous réserve de modifications. Seul le descriptif des modules fait référence.

4 Plan d'études : organisation

4.1 Organisation semestrielle et annuelle des modules

4.1.1 Plan avec 1 discipline de formation

1re année 2023 - 2024

Semestre 1 Automne

Didactique 1
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Stage année 1
14 ECTS

MSNUM11
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT11
Intégration
3 ECTS

MSENS31
Enseignement & apprentissage
6 ECTS

MSISO31
Gestion de la classe
6 ECTS

MSMET11
Recherche en éducation
6 ECTS

Semestre 2 Printemps

Didactique 1
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Choisir 2 modules

MSDEV31
Développement de l'adolescent·e
6 ECTS

MSENS32
Enseignement & évaluation
6 ECTS

MSISO32
Altérités et intégrations
6 ECTS

MSSYS31
Systèmes éducatifs
6 ECTS

2e année 2024 - 2025

Semestre 3 Automne

Stage année 2
14 ECTS

MSNUM12
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT12
Intégration
3 ECTS

MSDEV11
Accompagner et soutenir les transitions
6 ECTS

Mémoire de Master
Temps à disposition
14 ECTS

Semestre 4 Printemps

Choisir 1 module

MSDEV31
Développement de l'adolescent·e
6 ECTS

MSENS32
Enseignement & évaluation
6 ECTS

MSISO32
Altérités et intégrations
6 ECTS

MSSYS31
Systèmes éducatifs
6 ECTS

Interdisciplinaire
à choix*
12 ECTS

* peuvent être suivis au semestre 1, 2, 3 ou 4

- Modules de didactique
- Modules de formation pratique
- Modules de sciences de l'éducation
- Modules interdisciplinaires

4.1.2 Plan avec 2 disciplines de formation

1re année 2023 - 2024

Semestre 1 Automne

Didactique 1
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Semestre 2 Printemps

Didactique 1
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Stage année 1
14 ECTS

MSNUM11
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT11
Intégration
3 ECTS

MSENS31
Enseignement & apprentissage
6 ECTS

MSISO31
Gestion de la classe
6 ECTS

Choisir 2 modules

MSDEV31
Développement de l'adolescent·e
6 ECTS

MSENS32
Enseignement & évaluation
6 ECTS

MSISO32
Altérités et intégrations
6 ECTS

MSSYS31
Systèmes éducatifs
6 ECTS

MSMET11
Recherche en éducation
6 ECTS

2e année 2024 - 2025

Semestre 3 Automne

Didactique 2
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Semestre 4 Printemps

Didactique 2
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Stage année 2
14 ECTS

MSNUM12
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT12
Intégration
3 ECTS

MSDEV11
Accompagner et soutenir les transitions
6 ECTS

Mémoire de Master
Temps à disposition
14 ECTS

Interdisciplinaire
à choix
6 ECTS

* peuvent être suivis au semestre 1, 2, 3 ou 4

- Modules de didactique
- Modules de formation pratique
- Modules de sciences de l'éducation
- Modules interdisciplinaires

4.1.3 Plan avec 3 disciplines de formation

1re année 2023 - 2024

Semestre 1 Automne

Didactique 1
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Didactique 2
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Semestre 2 Printemps

Didactique 1
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Didactique 2
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Stage année 1
14 ECTS

MSNUM11
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT11
Intégration
3 ECTS

MSENS31
Enseignement & apprentissage
6 ECTS

MSISO31
Gestion de la classe
6 ECTS

Choisir 1 module

MSDEV31
Développement de l'adolescent·e
6 ECTS

MSENS32
Enseignement & évaluation
6 ECTS

MSISO32
Altérités et intégrations
6 ECTS

MSSYS31
Systèmes éducatifs
6 ECTS

MSMET11
Recherche en éducation
6 ECTS

2e année 2024 - 2025

Semestre 3 Automne

Didactique 3
Partie 1 (MS1 + MS2)
6 ECTS

Semestre 4 Printemps

Didactique 3
Partie 2 (MS1)
6 ECTS

Stage année 2
14 ECTS

MSNUM12
Numérique dans l'enseignement
3 ECTS

MSINT12
Intégration
3 ECTS

MSDEV11
Accompagner et soutenir les transitions
6 ECTS

Mémoire de Master
Temps à disposition
14 ECTS

- Modules de didactique
- Modules de formation pratique
- Modules de sciences de l'éducation

4.2 Organisation hebdomadaire

4.2.1 Première année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h15 - 11h45	• Allemand • Anglais • Italien • Mathématiques **OU** **Disponible pour le stage**	• Arts visuels • Histoire **OU** **Disponible pour le stage**	• Géographie • Éthique et cultures religieuses • Éducation numérique / science informatique **OU** **Disponible pour le stage**	**Disponible pour le stage**	• Éducation physique • Français • Français langue seconde • Économie et droit • Sciences de la nature **OU** **Disponible pour le stage**
12h30 - 14h00	Le numérique dans l'enseignement Selon inscription		Le numérique dans l'enseignement Selon inscription		Le numérique dans l'enseignement Selon inscription
Après-midi 14h15 - 17h45	**Sciences de l'éducation**	**Sciences de l'éducation**	**Méthodologie de la recherche en éducation** **Module d'intégration** **Le numérique dans l'enseignement**	• Modules interdiscipli-naires** **OU** **Disponible pour le stage**	• Citoyenneté • Grec* • Latin* • Musique* **OU** **Disponible pour le stage**
18h00-19h30			Le numérique dans l'enseignement Selon inscription		

Plages horaires communes à tous les étudiant·e·s.

Plages destinées aux modules didactiques, variables en fonction de la (des) discipline(s) des étudiant·e·s ; les plages inoccupées (y compris le jeudi après-midi) sont disponibles pour des heures de stage.

Plages pour heures de stage

* Didactiques romandes (ces enseignements ont partiellement lieu hors du canton de Vaud. Il s'agit de prévoir une marge dans l'horaire du stage pour le temps de déplacement).

** Les étudiant·e·s mono-disciplinaires ont à choisir 2-4 modules interdisciplinaires pour un total de 12 crédits ECTS et les étudiant·e·s bi-disciplinaires 1-2 module(s) interdisciplinaire(s) pour un total de 6 crédits ECTS, à répartir sur les quatre semestres de la formation.

4.2.2 Deuxième année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h15 - 11h45	• Allemand • Anglais • Italien • Mathématiques **OU** **Disponible pour le stage**	• Arts visuels • Histoire **OU** **Disponible pour le stage**	• Géographie • Éthique et cultures religieuses • Éducation numérique / science informatique **OU** **Disponible pour le stage**	**Disponible pour le stage**	• Éducation physique • Français • Français langue seconde • Économie et droit • Sciences de la nature **OU** **Disponible pour le stage**
12h30 - 14h00	Le numérique dans l'enseignement Selon inscription****		Le numérique dans l'enseignement Selon inscription****		Le numérique dans l'enseignement Selon inscription****
Après-midi 14h15 - 17h45	**Disponible pour le stage (semestres 3 et 4)** **Sciences de l'éducation*** **	**Disponible pour le stage (semestre 4)** **Sciences de l'éducation*** **	**Méthodologie de la recherche en éducation** (pour diplômé·e·s S2 – automne) **Module d'intégration** **Le numérique dans l'enseignement**	• Modules interdiscipli-naires** **OU** **Disponible pour le stage**	• Citoyenneté • Grec* • Latin* • Musique* **OU** **Disponible pour le stage**
18h00-19h30			Le numérique dans l'enseignement Selon inscription****		

Plages horaires communes à tous les étudiant·e·s.

Plages destinées aux modules didactiques, variables en fonction de la (des) discipline(s) des étudiant·e·s ; les plages inoccupées (y compris le jeudi après-midi) sont disponibles pour des heures de stage.

Plages pour heures de stage

* Didactiques romandes (Ces enseignements ont partiellement lieu hors du canton de Vaud. Il s'agit de prévoir une marge dans l'horaire du stage pour le temps de déplacement).

** Les étudiant·e·s mono-disciplinaires ont à choisir 2-4 modules interdisciplinaires pour un total de 12 crédits ECTS et les étudiant·e·s bi-disciplinaires 1-2 module(s) interdisciplinaire(s) pour un total de 6 crédits ECTS, à répartir sur les quatre semestres de la formation.

*** Fonction du nombre de disciplines d'enseignement.

**** Ateliers facultatifs pour les diplômé·e·s du secondaire II

4.3 Liste des modules (sous réserve de modifications)

Le nombre (1, 2) indique l'ordre dans lequel les modules doivent être suivis.

Pour certains modules, des prérequis peuvent être exigés. Veuillez vous référer aux descriptifs sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Plan et règlements d'études > Livret de cours

Modules	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Modules de didactique disciplinaire					
Arts visuels					
MSAVI31 - Didactique des arts visuels	**6**	1		1	
MSAVI11 - Didactique des arts visuels au secondaire I	**6**		2		2
Citoyenneté					
MSCIT11 - Didactique de l'éducation à la citoyenneté A	**6**	1		1	
MSCIT12 - Didactique de l'éducation à la citoyenneté B	**6**		2		2
Economie et droit					
MSECO31 - Didactique de l'économie et du droit	**6**	1		1	
MSECO11 - Didactique de l'économie et du droit au secondaire I	**6**		2		2
Education physique					
MSEPS31 - Didactique de l'éducation physique au secondaire	**6**	1		1	
MSEPS11 - Didactique de l'éducation physique au secondaire I	**6**		2		2
Français					
MSFRA31 - Didactique du français : savoirs fondamentaux	**6**	1		1	
MSFRA11 - Didactique du français : approfondissements (secondaire I)	**6**		2		2
Français langue seconde					
MSFLS11 - Didactique du français langue seconde - savoirs fondamentaux	**6**	1		1	
MSFLS12 - Didactique du français langue seconde - 2	**6**		2		2
Géographie					
MSGEO31 - Didactique de la géographie	**6**	1		1	
MSGEO11 - Didactique de la géographie au secondaire I	**6**		2		2
Histoire					
MSHIS31 - Didactique de l'histoire	**6**	1		1	
MSHIS11 - Didactique de l'histoire au secondaire I	**6**		2		2
Ethique et cultures religieuses					
MSHSR31 - Didactique de l'éthique et cultures religieuses, de l'histoire et sciences des religions	**6**	1		1	
MSHSR11 - Didactique de l'éthique et cultures religieuses au secondaire I	**6**		2		2
MSECR13 - Didactique de l'éthique et cultures religieuses au secondaire I - discipline cantonale	**6**		2		2

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Informatique					
MSINF11 - Didactique de l'éducation numérique / science informatique A	**6**	1		1	
MSINF12 - Didactique de l'éducation numérique / science informatique B	**6**		2		2
Langue 2 : allemand - anglais - italien					
MSALL31 - Didactique de l'allemand A	**6**	1		1	
MSALL11 - Didactique de l'allemand B - secondaire I	**6**		2		2
MSANG31 - Didactique de l'anglais A	**6**	1		1	
MSANG11 - Didactique de l'anglais B - secondaire I	**6**		2		2
MSITA31 - Didactique de l'italien A	**6**	1		1	
MSITA11 - Didactique de l'italien B - secondaire I	**6**		2		2
MSLAC13 - Projet complémentaire de didactique des langues cultures - 2e discipline langue-culture	**3 ou 6**			•	•
Dans le cas d'une formation à l'enseignement de deux langues secondes, vous devez également suivre les modules interdisciplinaires MSLAC36 et MSLAC37.	**3**			1	2
Latin - grec					
MSLCA31 - Didactique des langues et cultures de l'antiquité A (latin)	**6**	1		1	
MSLCA32 - Didactiques des langues et cultures de l'antiquité A (grec)	**6**	1		1	
MSLCA33 - Didactiques des langues et cultures de l'antiquité B (latin)	**6**		2		2
MSLCA34 - Didactiques des langues et cultures de l'antiquité B (grec)	**6**		2		2
Mathématiques					
MSMAT31 - Didactique des mathématiques	**6**	1		1	
MSMAT11 - Didactique des mathématiques au secondaire I	**6**		2		2
Musique					
MSMUS31 - Didactique de l'éducation musicale	**6**	1		1	
MSMUS11 - Didactique de l'éducation musicale au secondaire I	**6**		2		2
Sciences de la nature					
MSSCN11 - Didactique des sciences A	**6**	1		1	
MSSCN12 - Didactique des sciences B	**6**		2		2

Modules de sciences de l'éducation

Modules obligatoires de sciences de l'éducation

MSENS31 - Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement / apprentissage	**6**	•			
MSISO31 - Relation pédagogique et climat de classe	**6**	•			
MSDEV11 - Comprendre et soutenir les transitions dans le parcours de formation des jeunes	**6**			•	

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Modules à choix de sciences de l'éducation					
MSDEV31 - Le développement de l'adolescent : approches psychologiques et contextuelles	6		•		•
MSENS32 - Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages	6		•		•
MSISO32 - Altérités et intégrations	6		•		•
MSSYS31 - Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs	6		•		•
Modules de pédagogie spécialisée					
MAES4SOC - Sociologie des inégalités scolaires	6		•		•
Recherche en éducation - mémoire					
MSMET11 - Rôle et méthodologie de la recherche en éducation au secondaire I	6	•	•		
MSMET12 - Rôle et méthodologie de la recherche en éducation au secondaire I (pour diplômés S2)	3			•	
MSMEM11 - Mémoire professionnel - Mémoire de Master secondaire I	14			•	•
MSMEM12 - Mémoire professionnel - Mémoire de Master secondaire 1 et MAS secondaire 2	19			•	•
Formation pratique					
Stages					
MSPRA11 - Stage annuel de formation pratique dans une discipline - Année 1	14	•	•		
MSPRA12 - Stage annuel de formation pratique dans une discipline - Année 2	14			•	•
MSPRA13 - Stage annuel de formation pratique dans deux disciplines - Année 1	14	•	•		
MSPRA14 - Stage annuel de formation pratique dans deux disciplines - Année 2	14			•	•
Numérique dans l'enseignement					
MSNUM11 - Le numérique dans l'enseignement : intégration, compétences professionnelles et enjeux sociétaux (année 1)	3	•	•		
MSNUM12 - Le numérique dans l'enseignement : intégration, compétences professionnelles et enjeux sociétaux (année 2)	3			•	•
MSNUM13 - Le numérique dans l'enseignement : intégration, compétences professionnelles et enjeux sociétaux (pour étudiants diplômés S2)	3			•	•

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Modules d'intégration					
MSINT11 - Module d'intégration année 1	3	•	•		
MSINT12 - Module d'intégration année 2	3			•	•
***MSINT18 - Séminaire d'intégration pour formations S1 particulières**	3	•	•	•	•
*Séminaires d'intégration adaptés et proposés dans les situations d'aménagement du temps de formation ou d'un diplôme additionnel (selon plan de formation)					
Modules interdisciplinaires à choix					
Les modules interdisciplinaires font l'objet d'une liste séparée.					
Modules de compléments d'études disciplinaires					
Formation de base					
MSMAT10 - Savoirs disciplinaires en mathématiques pour le secondaire I		•			
Diplôme additionnel					
MSMAT13 - Compléments disciplinaires en mathématiques - Travail personnel		•	•	•	•
MSMAT14 - Compléments disciplinaires en mathématiques - Nombres, opérations et calcul littéral		•		•	
MSMAT15 - Compléments disciplinaires en mathématiques - Modélisation, espaces, grandeurs et mesures			•		•
MSINF13 - Compléments disciplinaires en éducation numérique / science informatique - Introduction à la science informatique			•		
MSINF14 - Compléments disciplinaires en éducation numérique / science informatique - Fondements de la science informatique		•		•	
MSINF15 - Compléments disciplinaires en éducation numérique / science informatique - Approfondissements en science informatique			•		•

5 Plan d'études : descriptifs des modules

Les descriptifs des modules sont consultables en ligne à l'adresse :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formation de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Plan et règlement d'études > Livret de cours

6 Services aux étudiant·e·s

6.1 Admission

La procédure d'admission se déroule de la façon suivante :

— ouverture des candidatures à la **mi-octobre** de chaque année académique,
— gestion des demandes d'admission en ligne,
— suivi du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission.

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I et au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I, disponible sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Plan et règlements d'études.

6.2 Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

6.3 Formation

La formation est dispensée par le corps enseignant de la HEP et, pour des apports spécifiques ponctuels, par des intervenant·e·s externes.

La formation pratique en établissement est dispensée par des PraFos désignés par leur direction d'établissement, qualifiés et mandatés par la HEP. Les stages se déroulent dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les Services cantonaux dont ils dépendent.

6.4 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique.

6.5 Campus de la HEP Vaud

Un certain nombre de services est offert aux étudiant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud (activités culturelles et sportives, aumônerie, bibliothèque, restaurant, plan du campus, mobilité, renseignements généraux).

Pour plus d'informations :

www.hepl.ch > Portail candidat > Formations à l'enseignement > Enjeux et cadre de formation > Présentation de la HEP > Campus

6.6 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe et en Amérique.

Les étudiant·e·s des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP peuvent consulter les informations y relatives sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Mobilité

Les étudiant·e·s de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres HEP en Suisse ou institutions partenaires d'autres pays), doivent s'adresser à *l'Unité Relations internationales et mobilité* (etudiants-mobilite@hepl.ch).

6.7 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque la ou le candidat·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP organise une cérémonie de remise des titres.

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière enseignement secondaire I

Avenue de Cour 33
CH - 1014 Lausanne

www.hepl.ch